

LE.DIRECTEUR.DE L'EUR ELMI.

VU le Code de l'éducation et notamment ses articles L.719-1 et L.719-2 et D. 719-1 et suivants ;

VU le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts ;

VU le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

VU l'arrêté du Président de l'établissement public expérimental UCA n°XXXXXX en date du 21 septembre 2020 portant organisation des élections des représentants des personnels et des étudiants au sein du COSP de l'EUR ELMI ;

CONSIDERANT que l'arrêté susvisé porte délégation aux Directeur.rice.s de composantes pour la composition des bureaux de vote,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Dans le cadre des élections des représentants des personnels et des étudiants au sein du COSP de l'EUR ELMI, qui auront lieu par voie électronique du 22 au 23 octobre 2020, le bureau de vote électronique relatif à l'EUR est composé comme suit :

Président du bureau de vote : M Alexandre FERRANDO

Secrétaire du bureau de vote : Mme Imène BENAMOR

Délégués de la liste :

Collège A : Mme Cécile AYERBE : Liste MAKEUR

Collège B : M Ali DOUAI : Liste MAKEUR

Collège IATSS : Mme Véronique PIOVANI : Liste MAKEUR

Collège IATSS : Mme Julia MANUELLO : Liste R.E.M

Collège étudiants : Mme Charlotte BELLE : Liste Bouge ta fac avec le BDE ISEM

Université Côte d'Azur
Le Directeur Administratif de la Graduate School
of Economics and Management (EUR ELMI)



Alexandre Ferrando

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeur.rice.s par voie d'affichage dans les locaux de l'établissement ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'Etablissement.

Fait à Nice, le 14 octobre 2020

Par déléation,

Monsieur Alexandre FERRANDO
Directeur administratif de l'EUR ELMI



COPIES :

- M. le Recteur, Chancelier des Universités
- M. le Président de la CCOE
- intéressé.e.s